

REMARQUES IMPORTANTES

L'entrepreneur ne réalisera aucun travail supplémentaire sans autorisation écrite du Maître de l'Ouvrage et l'accord de l'Auteur de projet.
Toutes modifications demandées par le Maître de l'Ouvrage seront immédiatement signalées à l'Auteur de projet par l'entrepreneur, et ce avant de passer à l'exécution.

Les cotes du projet sont données à titre indicatif, L'entrepreneur est tenu de les vérifier sur place lors de l'exécution.

Toutes discordances entre les différents documents composant le présent dossier seront immédiatement communiquées par écrit de l'entrepreneur adressé à l'Auteur de projet.

L'entrepreneur ne peut se prévaloir des lacunes, erreurs, ou omissions figurent aux plans, métrés et cahier des charges.

L'étude des stabilité est réalisée par un bureau d'études spécialisé qui déterminera les sections des fondations et poutres détaillées aux plans.

Ce document ne peut, en aucun cas, servir à la réalisation des travaux. Pour ce faire, il devra être complété par les détails d'exécution, la description des travaux ainsi que les métrés et portera la mention : PLAN D'EXECUTION

Les études techniques des ouvrages ou parties d'ouvrage relevant de spécialistes sont confiées à un ou des bureaux d'études spécialisés, l'auteur d'une étude technique en assume seul la responsabilité à l'égard de son contractant.

Le maître de l'ouvrage veillera à ce que l'entrepreneur choisi lui fournisse la preuve de son enregistrement, de son agrégation éventuelle et qu'il présente les garanties nécessaires en matière de compétence, de solvabilité et d'assurance civile professionnelle.

L'exécution de ces obligations ne peut avoir pour conséquence d'accroître les charges assumées par l'architecte du chef du contrôle de l'exécution des travaux.

Avant l'exécution des travaux, l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et signalera, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion. Il prendra toutes les mesures nécessaires afin de ne pas nuire aux habitations voisines éventuelles.

La détermination exacte des limites de propriétés, mitoyennetés, de servitude, etc... est donnée à titre indicatif, et sera établie par un géomètre, à la demande du maître de l'ouvrage.

Le Maître de l'Ouvrage est tenu d'avertir l'architecte dès réception du permis de bâtir, par lettre recommandée.

Toutes les élanchités devront être réalisées conformément aux règles de fait afin d'éviter tous problèmes futurs.

Le maître de l'ouvrage s'engage à respecter les exigences d'isolation thermique et de ventilation fixées au chapitre XVII bis du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine. De ce fait, des grilles de ventilation devront être placées sur les châssis extérieurs et menuiseries intérieures.

Le présent document ne peut être copié, reproduit ou cédé à des tiers, en tout ou en partie, sans autorisation préalable écrite de l'Architecte auteur du présent projet.

L'Architecte conserve en toute hypothèse la propriété intellectuelle de son étude et notamment celle de la conception qui ne pourra être utilisée à aucune autre fin que celle définie contractuellement.

Le Maître d'Ouvrage reconnaît vouloir souscrire une assurance "Tous Risques Chantier", y compris le recours aux tiers par l'entrepreneur. Dès le début du chantier, le Maître de l'Ouvrage fait assurer l'immeuble contre l'incendie, dommages corporels aux visiteurs.

Toutes les évacuations seront réalisées en PVC BENOR, avec une pente minimale de 2 cm/m dans le sens des évacuations.

Toutes les canalisations enterrées seront réceptionnées avant mise en remblais

Les bois seront traités fongicide - Insecticide.

Le maître de l'ouvrage s'interdit de faire supporter par l'architecte les conséquences financières des erreurs, retards et fautes des autres participants à l'acte de construire ; il ne pourra le rendre responsable des défauts de conception ou de fabrication des matériaux.

Dès le début du chantier, le maître de l'ouvrage fera assurer l'immeuble contre les risques dont il pourrait avoir à subir les conséquences ou assumer la responsabilité (incendie, dégâts des eaux, vol de matériaux et marchandises, dégâts corporels aux visiteurs...).

Le maître de l'ouvrage fixera librement son choix, après appel éventuel à la concurrence, sur le ou les entrepreneurs qui seront chargés par lui de l'exécution des travaux.

La mission de l'architecte est relative au gros oeuvre couvert fermé. Les parachevements sont pris en charge par le maître de l'ouvrage

Suivant la nouvelle législation sur la sécurité et la santé des travailleurs sur les chantiers temporaires ou mobiles (Arrêté-Royal du 3.5.99 - Loi du 4.8.96), le maître de l'ouvrage désignera un coordinateur-projet et réalisation pour toute construction nécessitant l'intervention de deux corps de métiers distinct.

En signant le présent document, les parties reconnaissent avoir pris connaissance des présentes remarques et les approuvent.

PROVINCE DE HAINAUT
VILLE DE SOIGNIES

Pour le compte de



Objet:
Transformation d'un bâtiment en deux logements
situation:
Chemin de l'Ardoisier, 5 à 7060 SOIGNIES (Horrues)
Cadastre:
Section B n°734 G

PLANS

- PLAN DE SITUATION
- PLAN CADASTRAL
- IMPLANTATION
- PLANS EXISTANTS
- COUPE EXISTANTE
- ELEVATIONS EXISTANTES
- PLANS PROJETS
- COUPE ET ELEVATIONS PROJETEES

Vu et approuvé en séance du Collège Communal
suivant modifications et conditions
imposées l'après la permis

PAR LE COLLEGE:

LE 14 MAI 2014

POUR LE BOURGEMESTRE,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE CHEVAIN

DELEGUE,

ECHELLE

- 1/500
- 1/150
- 1/100
- 1/100
- 1/100
- 1/50
- 1/50



LES MAITRES DE L'OUVRAGE

epcog

DATE
22 avril 2013

Atelier du Buchon BUREAU D'ARCHITECTURE

Luc Cocu
Rue Reine de Hongrie, 122
7061 SOIGNIES (Casteau)
Tél. et Fax: 065/ 724015

Luc Cocu

DESSIN
P.B.

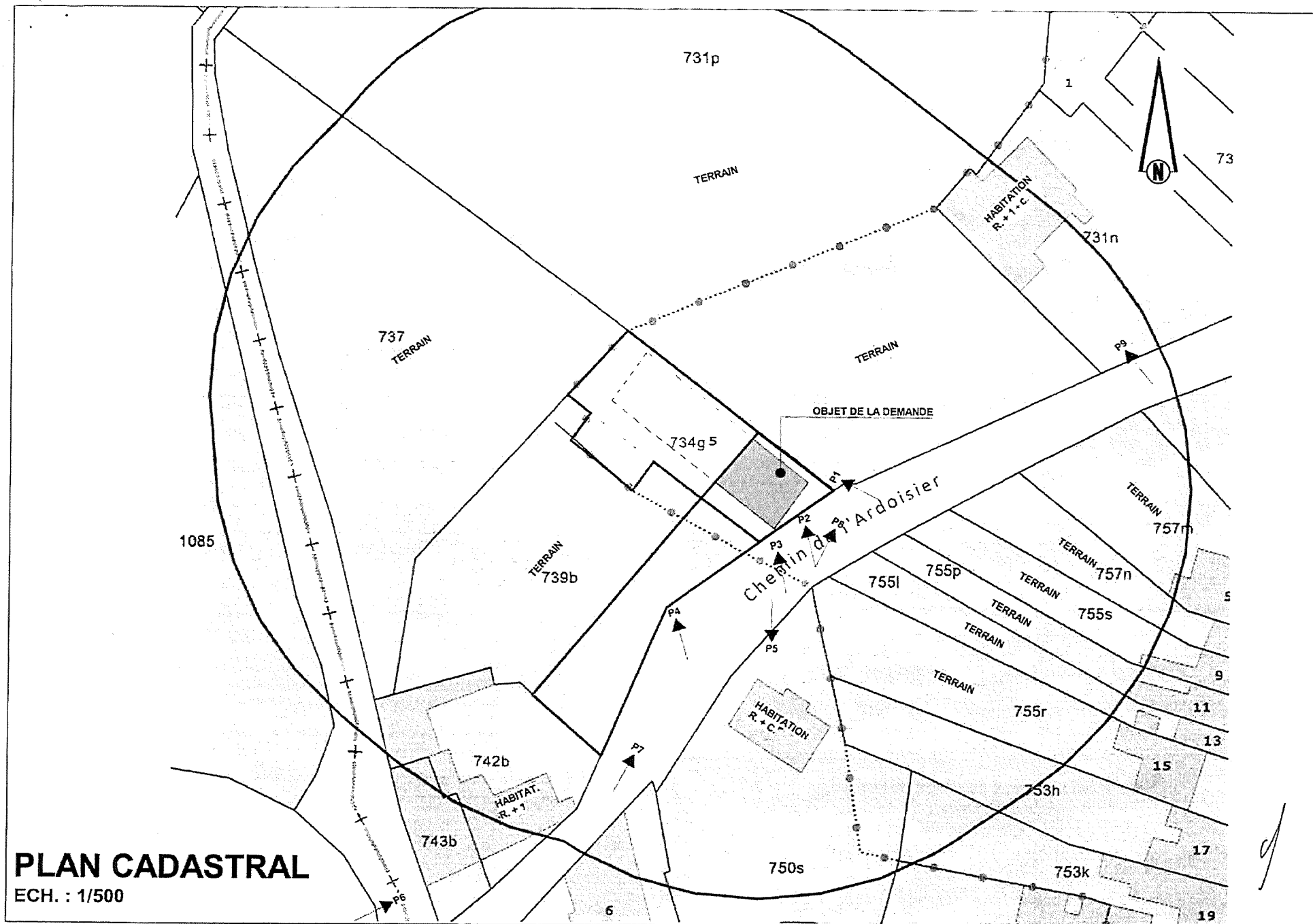
Inscrit au tableau des architectes de la province de Hainaut

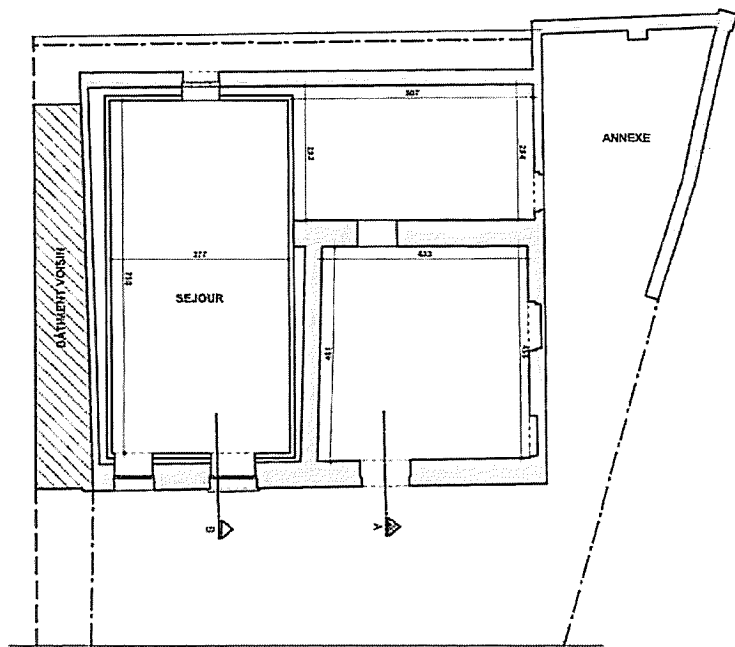
ADMINISTRATION

MODIFICATION

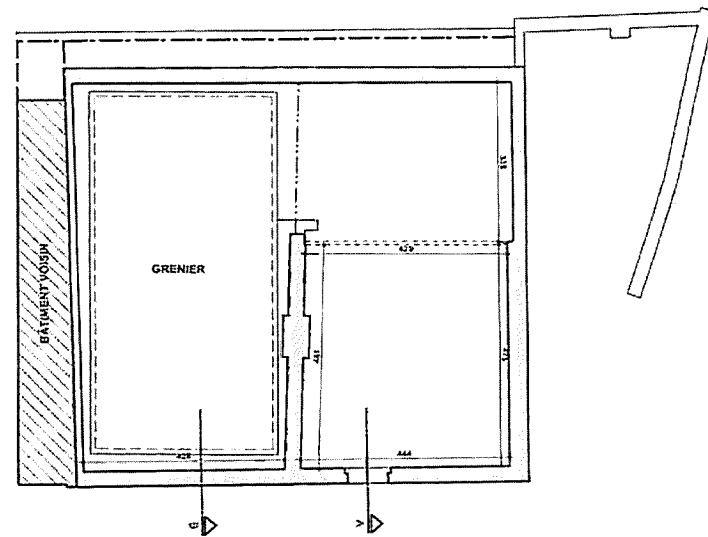
1	mars 2014
2	
3	
4	
5	
6	
7	

(2) Annexe à l'acte n° 2014/53 du 31/04/13



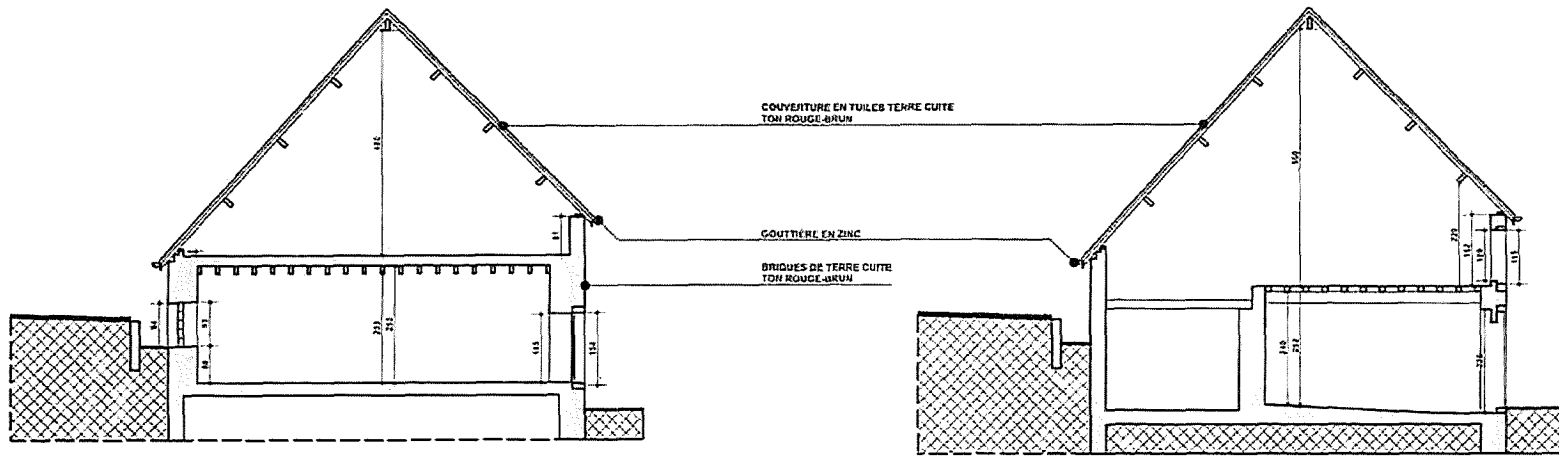


REZ-DE-CHAUSSÉE
SITUATION EXISTANTE ECH. : 1/100



GRENIER
SITUATION EXISTANTE ECH. : 1/100

Handwritten signature or initials.



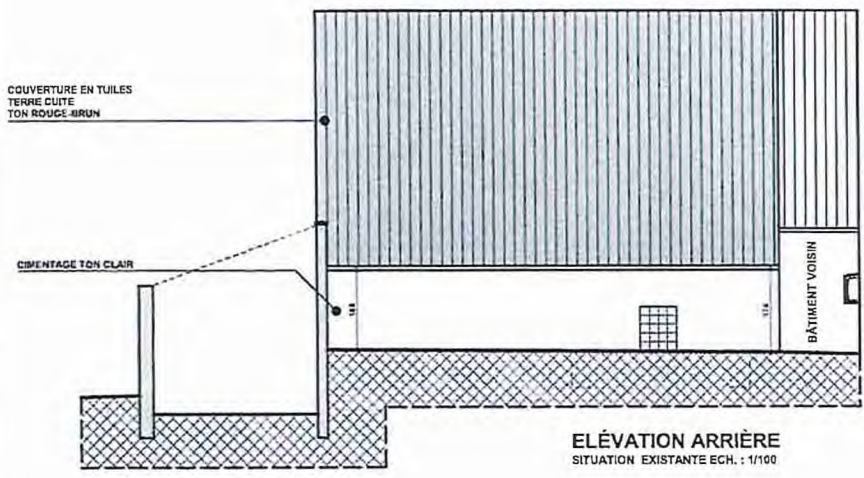
COUPE B-B

SITUATION EXISTANTE ECH. : 1/100

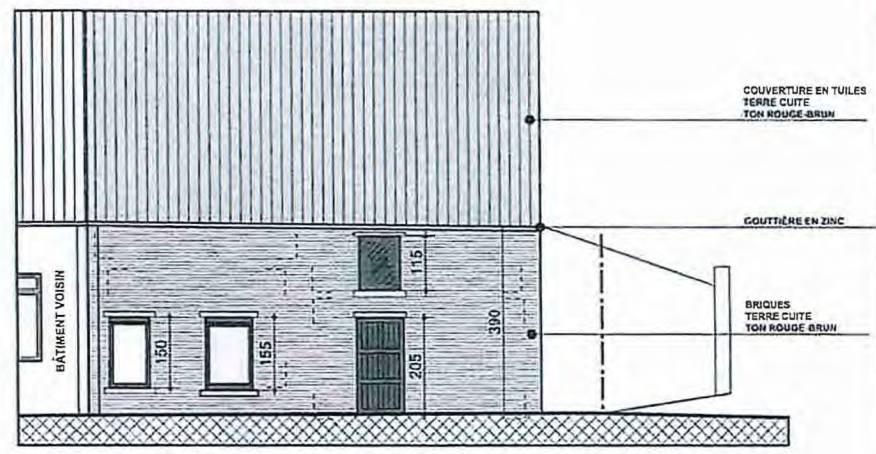
COUPE A-A

SITUATION EXISTANTE ECH. : 1/100

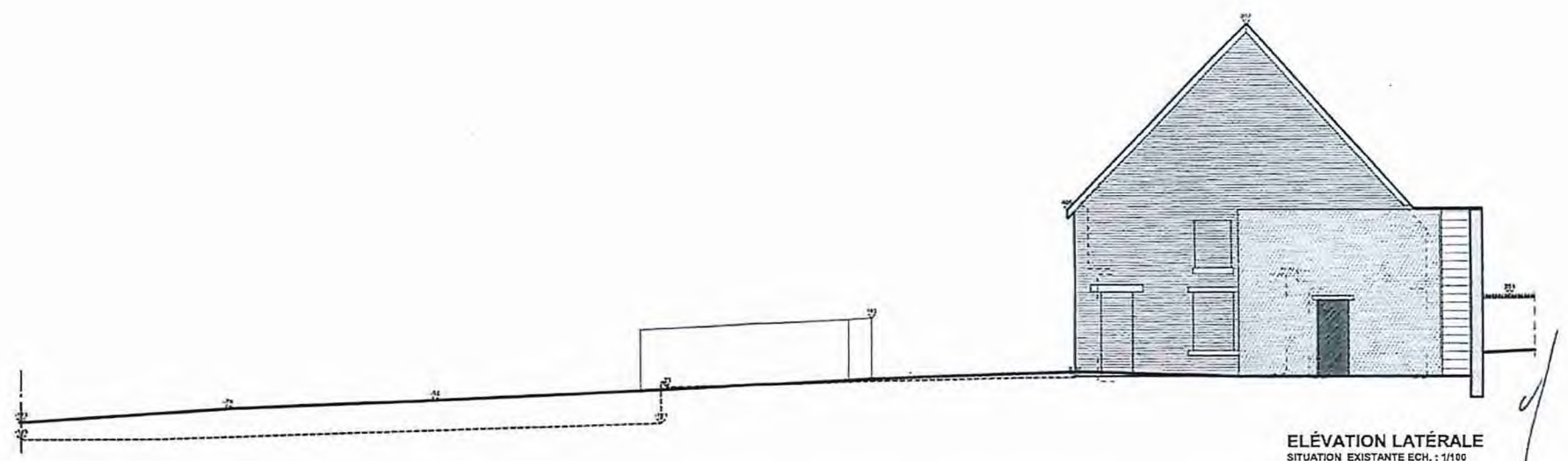
[Handwritten signature]



ELÉVATION ARRIÈRE
SITUATION EXISTANTE ECH. : 1/100

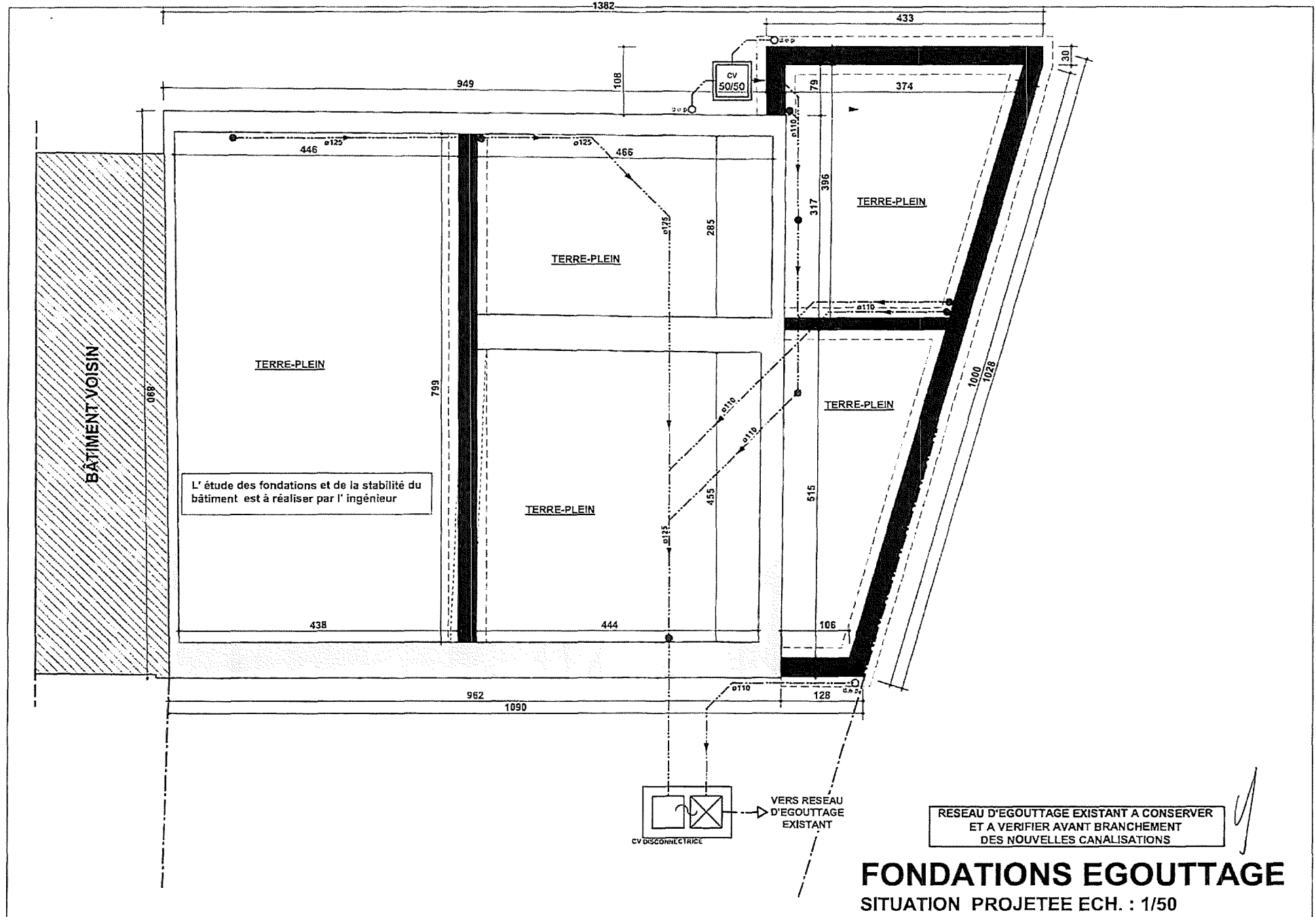


ELÉVATION AVANT
SITUATION EXISTANTE ECH. : 1/100



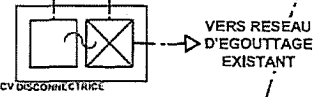
ELÉVATION LATÉRALE
SITUATION EXISTANTE ECH. : 1/100

Handwritten signature or mark in blue ink.



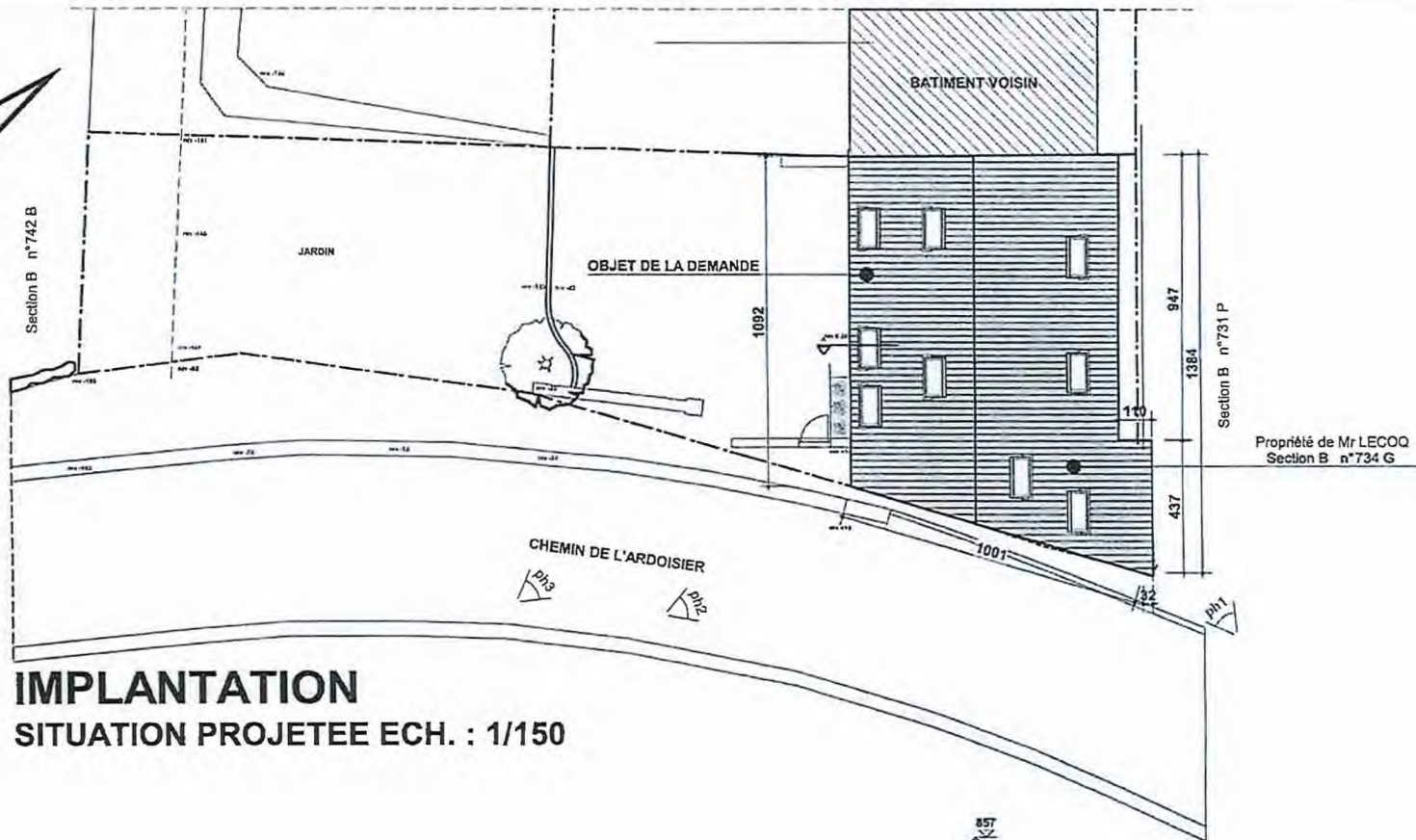
BÂTIMENT VOISIN

L' étude des fondations et de la stabilité du bâtiment est à réaliser par l'ingénieur

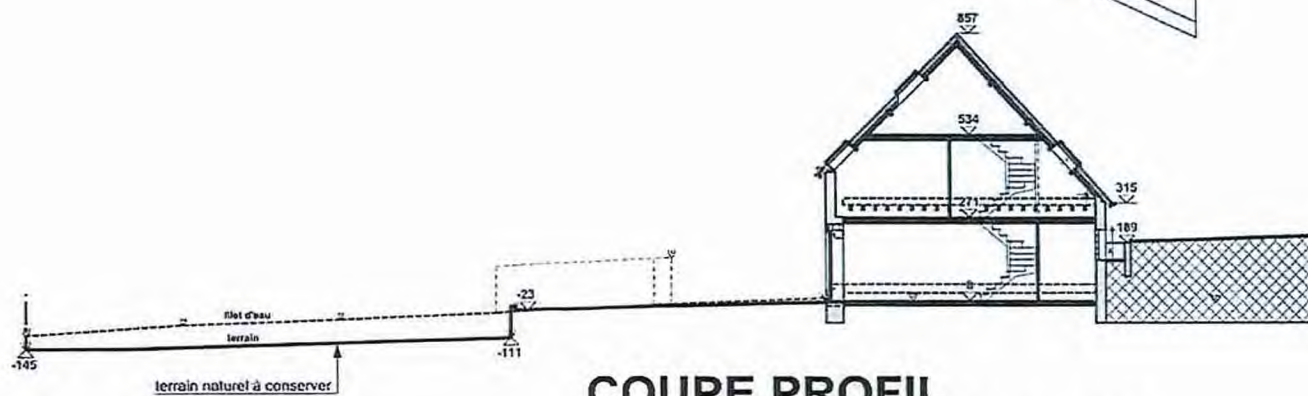


RESEAU D'EGOUTTAGE EXISTANT A CONSERVER ET A VERIFIER AVANT BRANCHEMENT DES NOUVELLES CANALISATIONS

FONDATIONS EGOUTTAGE
SITUATION PROJETEE ECH. : 1/50

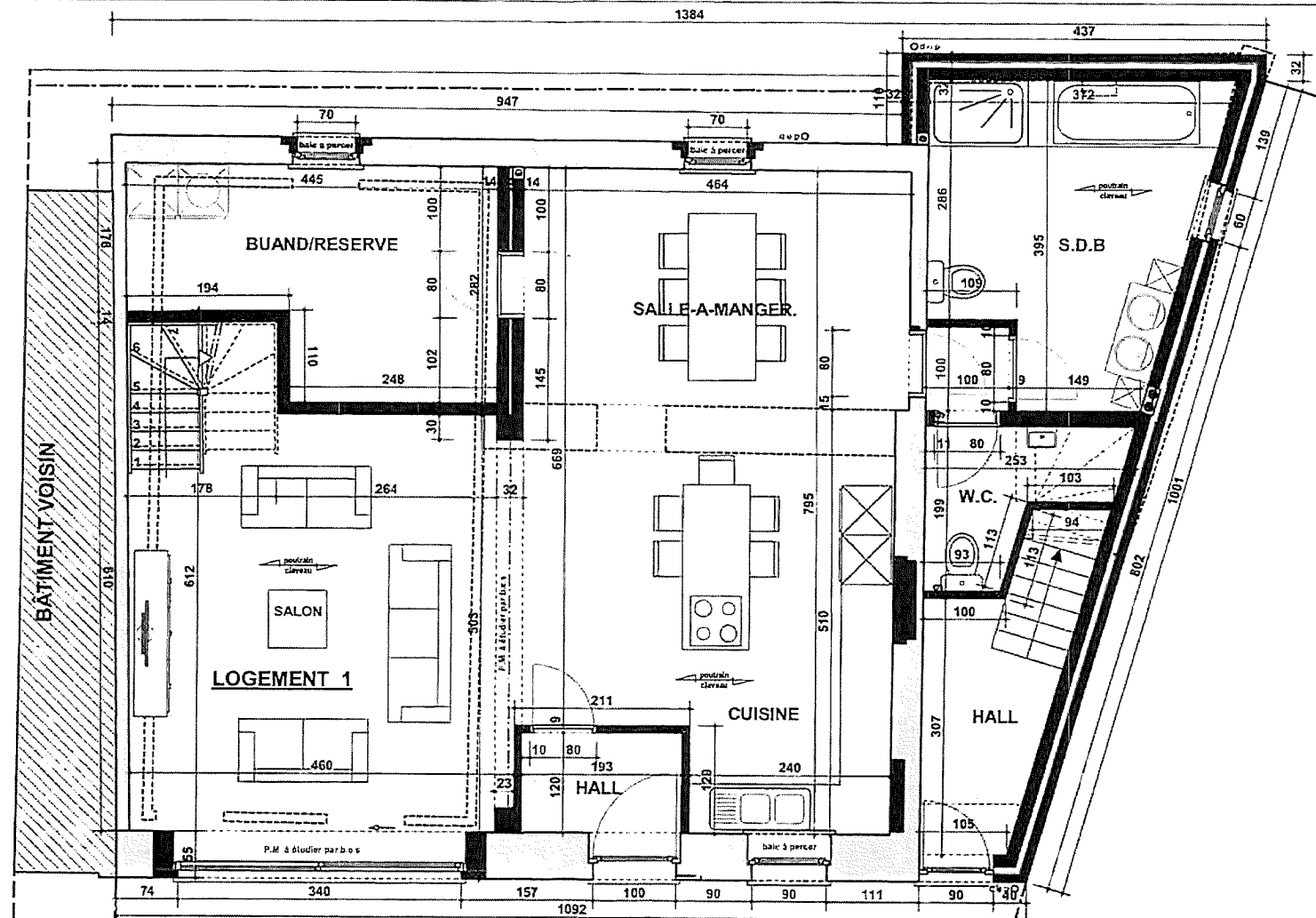


IMPLANTATION
SITUATION PROJETEE ECH. : 1/150



COUPE PROFIL
SITUATION PROJETEE ECH. : 1/150

Handwritten signature and initials in blue ink.



BÂTIMENT VOISIN

BUAND/RESERVE

SALLE-A-MANGER

S.D.B

LOGEMENT 1

SALON

W.C.

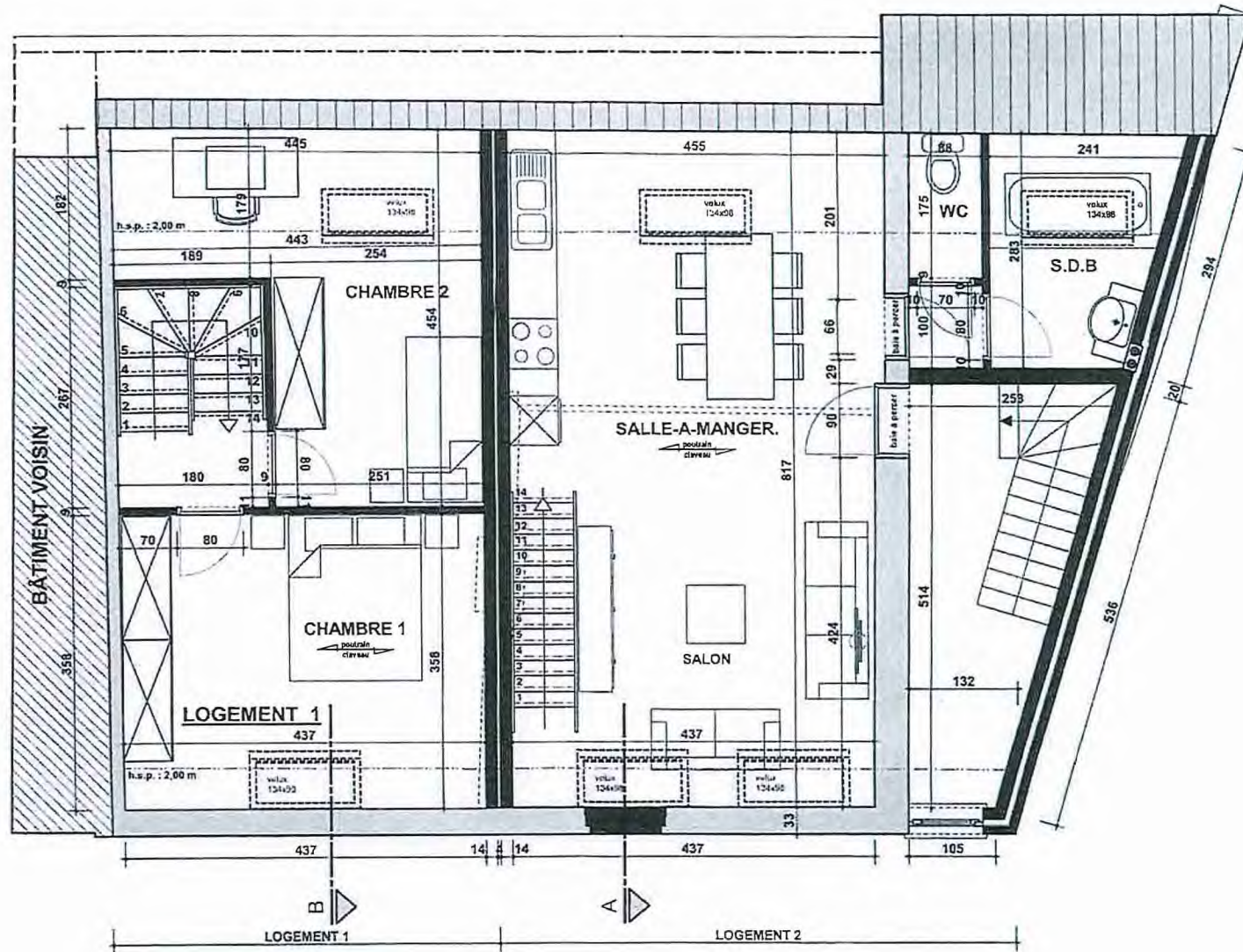
CUISINE

HALL

HALL

REZ-DE-CHAUSSEE
SITUATION PROJETEE ECH. : 1/50

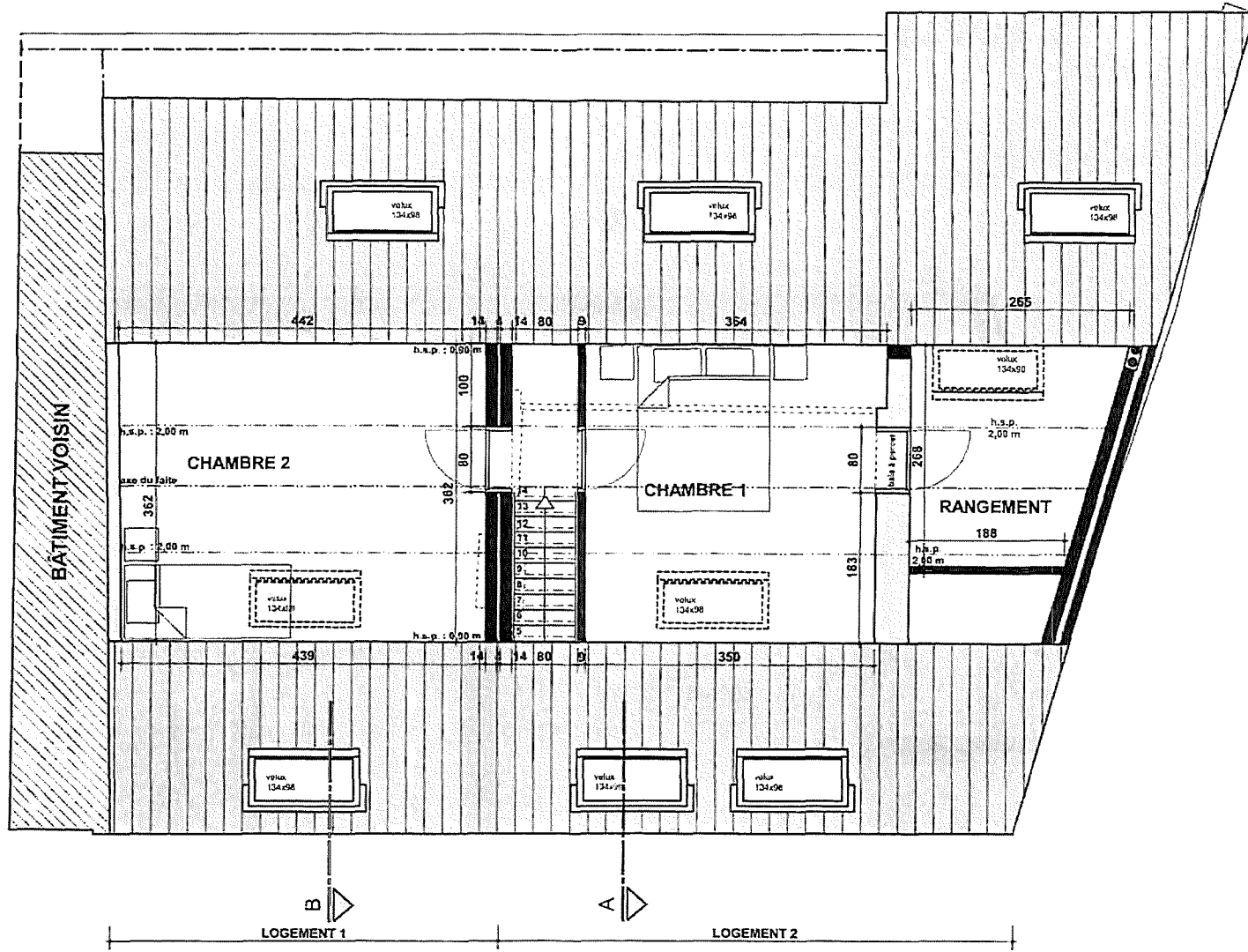




ETAGE 1

SITUATION PROJETEE ECH. : 1/50

Handwritten signature or mark.



COMBLES
 SITUATION PROJETEE ECH. : 1/50

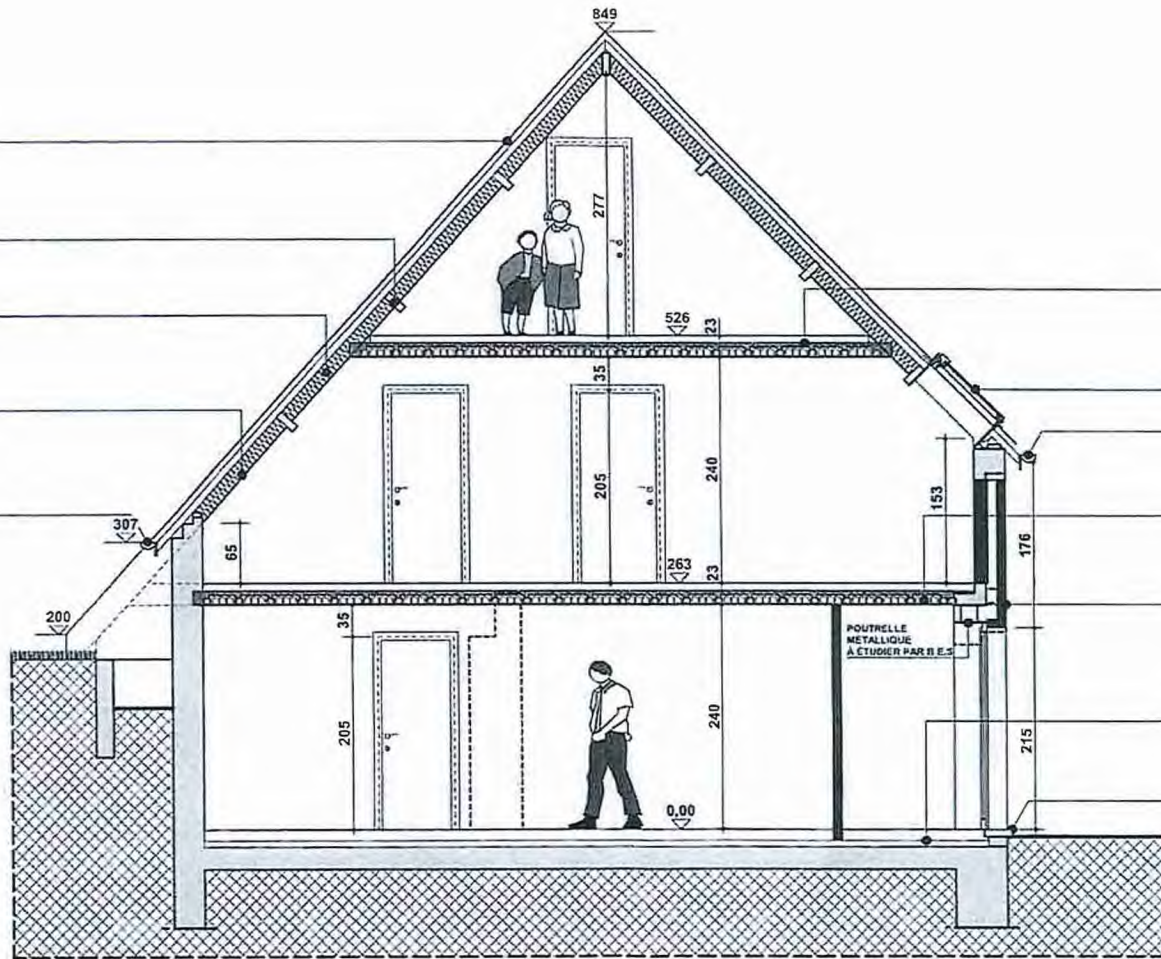
COUVERTURE EXISTANTE À CONSERVER
EN TUILES TON ROUGE-BRUN

CHARPENTE EXISTANTE À CONSERVER

ISOLANT EP 15 CM

FINITION EN GYPROC

GOUTÈRE EN ZINC
EXISTANTE À CONSERVER



CHAPE + REVET 8 CM
CHAPE DE COMPRESSION
POUTRAIN ET CLAVEAU EN TERRE CUITE

VELUX 13478

GOUTÈRE EN ZINC
EXISTANTE À CONSERVER

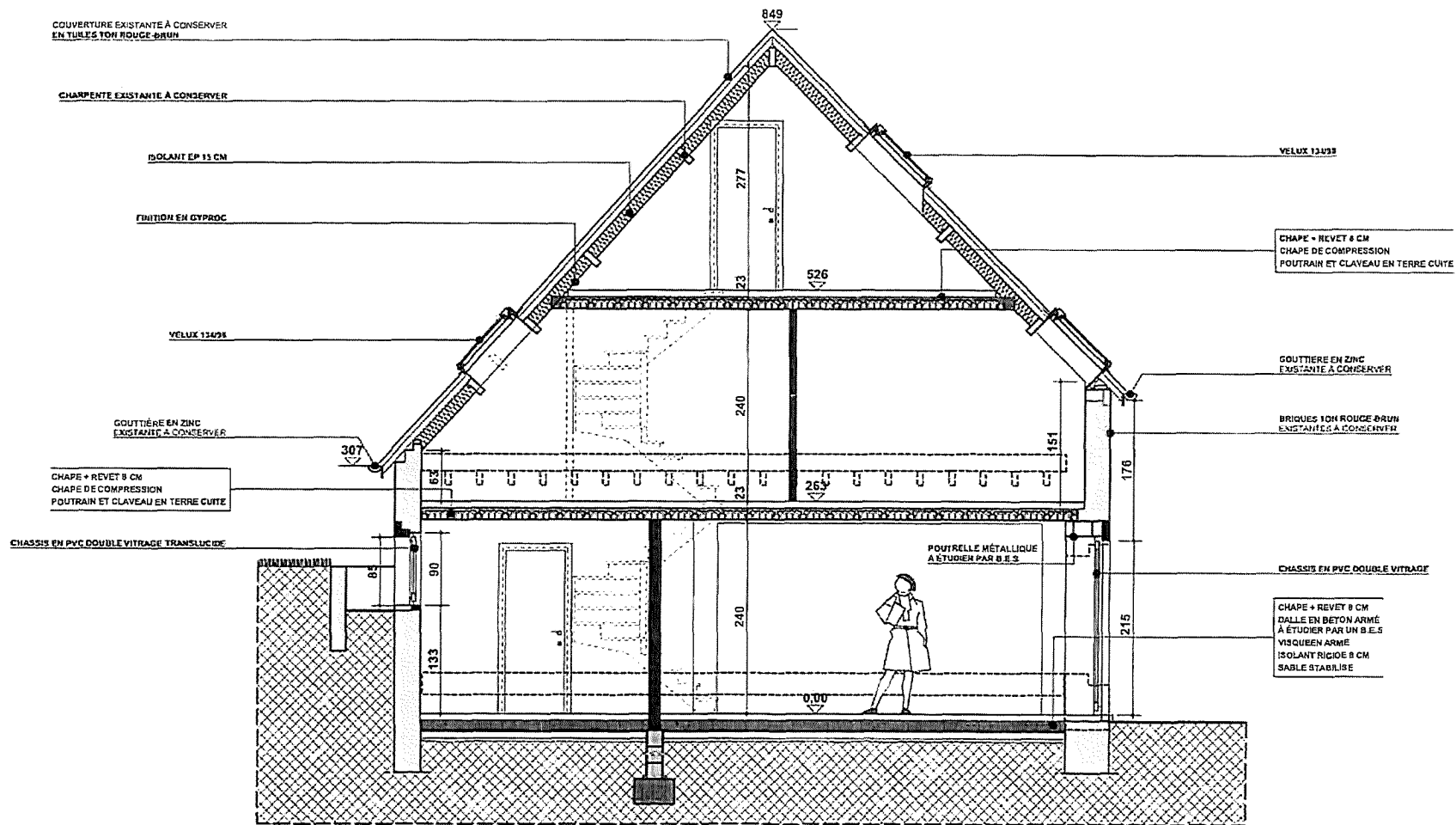
CHAPE + REVET 8 CM
CHAPE DE COMPRESSION
POUTRAIN ET CLAVEAU EN TERRE CUITE

BRIQUES TERRE CUITE
TON IDENTIQUE AUX BRIQUES EXISTANTES
TON ROUGE-BRUN

CHAPE + REVET 8 CM
DALLE EN BÉTON ARMÉ
À ETUDIER PAR UN B.E.S
VISQUEUX ARMÉ
ISOLANT RIGIDE 8 CM
SABLE STABILISÉ

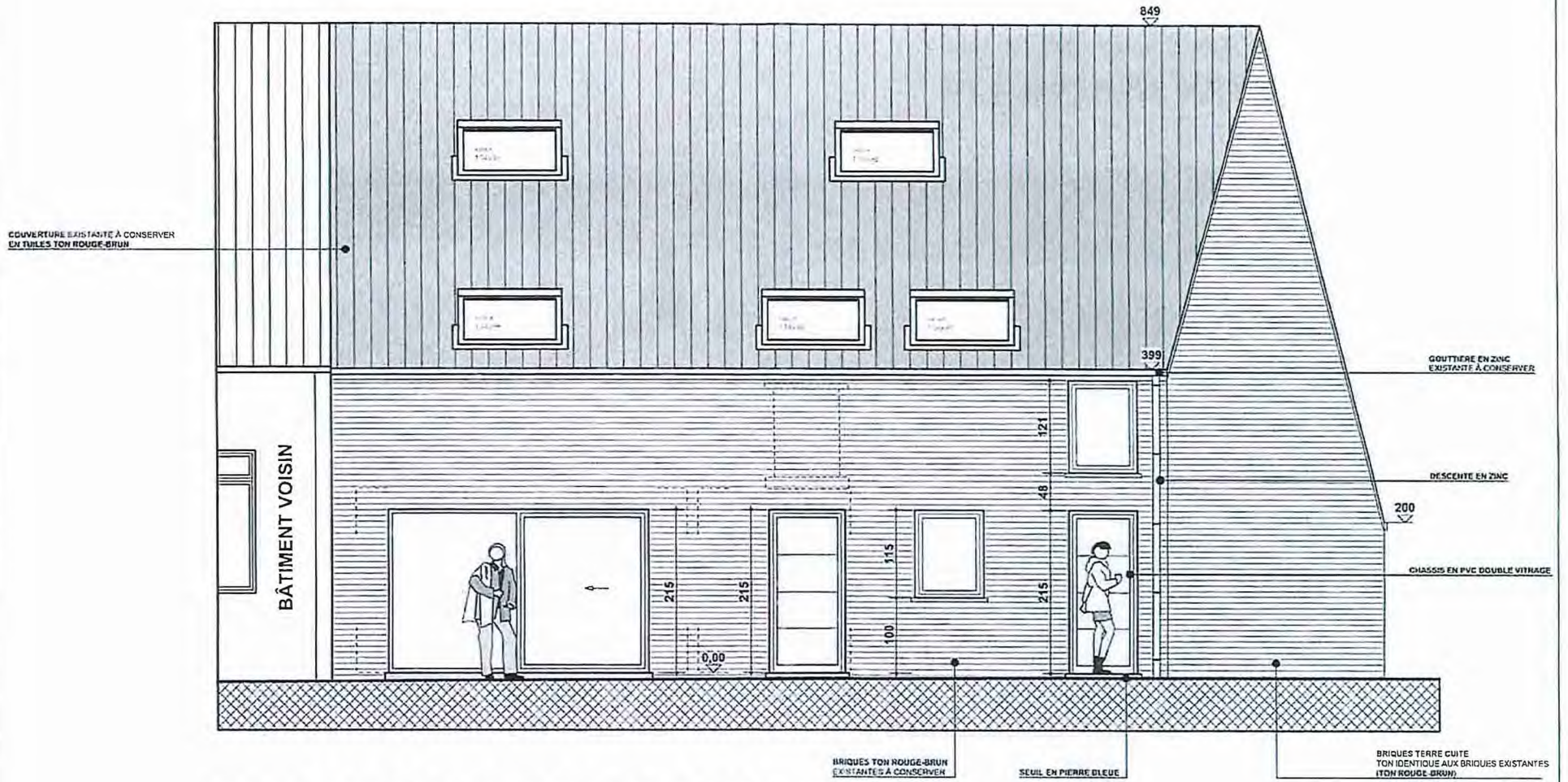
SEUIL EN PIERRE BLEUE

COUPE A-A
SITUATION PROJETEE ECH. : 1/50



COUPE B-B
SITUATION PROJETEE ECH. : 1/50

[Handwritten signature]



ELEVATION LATÉRALE GAUCHE
 SITUATION PROJÉTÉE ECH. : 1/50

Handwritten signature and number '47'.

COUVERTURE EXISTANTE A CONSERVER
EN TUILES TON ROUGE-BRUN

849

399

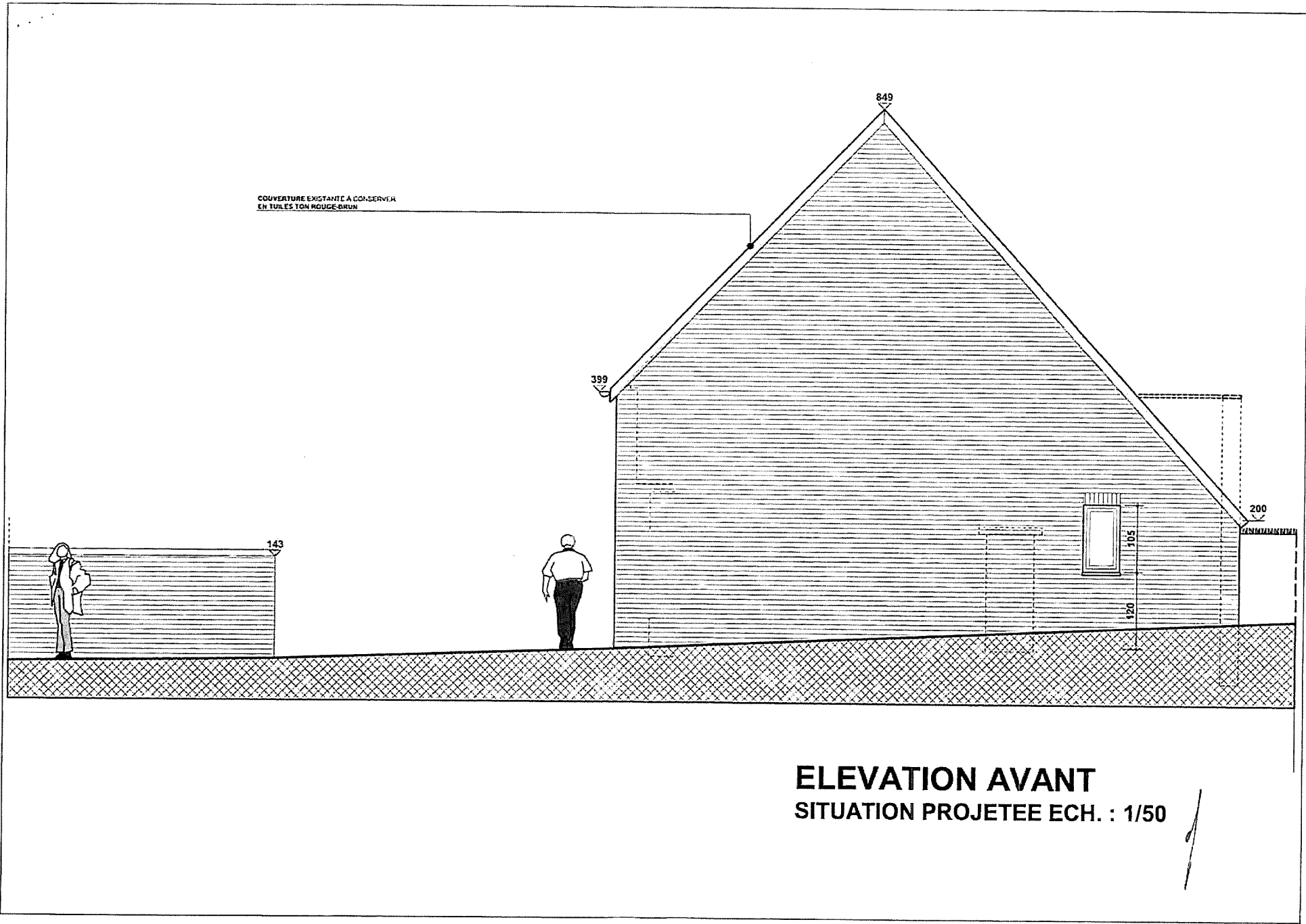
143

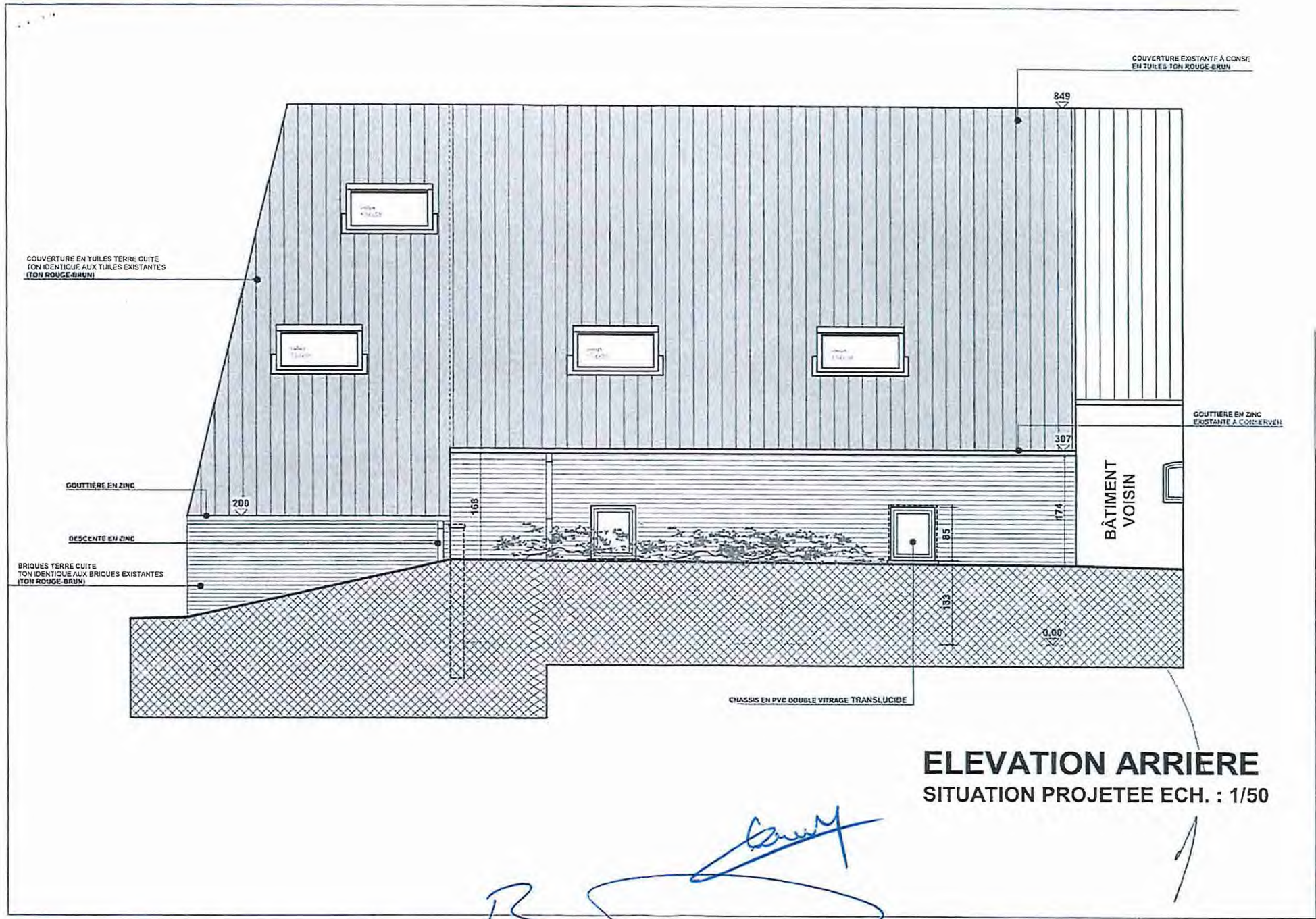
200

105

120

ELEVATION AVANT
SITUATION PROJETEE ECH. : 1/50





COUVERTURE EXISTANTE F À CONSE
EN TUILLES TON ROUGE BRUN

849

COUVERTURE EN TUILLES TERRE CUIE
TON IDENTIQUE AUX TUILLES EXISTANTES
(TON ROUGE BRUN)

GOUTTIÈRE EN ZINC

200

DESCENTE EN ZINC

BRQUES TERRE CUIE
TON IDENTIQUE AUX BRQUES EXISTANTES
(TON ROUGE BRUN)

168

307

GOUTTIÈRE EN ZINC
EXISTANTE À CORRIGER

BÂTIMENT
VOISIN

174

85

133

0.00

CHASSIS EN PVC DOUBLE VITRAGE TRANSLUCIDE

ELEVATION ARRIERE
SITUATION PROJETEE ECH. : 1/50

Handwritten signature and initials in blue ink.

Handwritten mark in blue ink.

Handwritten mark in blue ink.